

SOMMET CITOYEN

ATELIER DE REDACTION DU PACTE POUR LA DEMOCRATIE LOCALE COMPTE-RENDU SEANCE 1 MERCREDI 6 DECEMBRE 2017

Nombre de participants-es : 31 personnes

1/ Introduction par Chantal Cutajar, Adjointe au Maire en charge de la Démocratie Locale

En guise d'introduction, Chantal Cutajar a souhaité proposer une définition de ce que peut être un Pacte, laquelle peut se résumer comme suit : « *Un Pacte est un engagement envers les citoyens-ennes* ».

Chantal Cutajar précise également que le respect du Pacte sera garanti par le déontologue, lequel devra voir ses compétences élargies par décision du Conseil Municipal.

Enfin, afin de poser des bases claires de fondements de la démocratie locale à Strasbourg, il est proposé de relire le préambule (validé lors du sommet citoyen du 14 octobre) afin d'en valider définitivement les termes.

2/ Définition collective du titre, de la forme et du contenu du projet de Pacte

• Concernant le préambule

Après la lecture collective, plusieurs remarques ont été formulées :

- Souhait qu'y soit intégré le mot « participation citoyenne ».
- Proposition que soit clairement évoqué l'état des lieux en termes de démocratie locale ainsi que les aspects de co-construction. C'est en effet ce qui fonde notre démarche aujourd'hui.
- L'évocation de l'administration devrait figurer dès la première phrase ainsi que le rappel qu'il s'agit d'un engagement mutuel.
- Le mot « éthique » est préféré au mot « morale », lequel est moins normatif.
- Signifier que le Pacte promeut la possibilité pour toutes et tous de participer aux décisions.

C. Cutajar souscrit à ces éléments et indique que les décisions communes sont fondées sur la sincérité et que la force obligatoire du préambule est moindre que le contenu du Pacte.

• Concernant l'esprit et le contenu du Pacte

Ce Pacte pourrait être le liant pour une démarche plus collaborative entre citoyens-nes, élus-es.

Pour certains, le rapport entre démocratie représentative et démocratie participative renvoie au rapport de collaboration ou de co-construction. Il est donc capital de bien définir ce qui sera inscrit dans ce Pacte : « Le citoyen co-construit-il avec l' élu ou reste-t-il un administré » ?

Le terme de « décision commune » a été précisé. Toutes les décisions ne pourront naturellement être pas communes. Il y a des projets qui font l'objet d'une information, d'une consultation, d'une concertation, ou de co-construction.

De même, il est rappelé que le Conseil Municipal a été élu pour décider. Il ne faudrait pas qu'il y ait de malentendu dans les termes.

Chantal Cutajar précise que dans ce cadre, les élus-es auront l'obligation de bien fixer le périmètre donné à la concertation et d'assumer les choix opérés.

Enfin, devra figurer dans le Pacte le lien entre les propositions des ateliers et les engagements de la Collectivité.

• A propos des publics cibles

La question de l'âge des participants (majorité ou non) est très vite abordée et un consensus s'est dégagé pour ne pas imposer cette limite d'âge, mais en proposant pour les mineurs de passer par le biais de groupes constitués (ex. Conseil de Jeunes, les Conseils de Vie Collégienne et/ou lycéenne (CVC, CVL), les groupes de jeunes dans les Centres socioculturels, etc.).

De plus, il est rappelé qu'en Alsace, les mineurs de 16 ans ou plus peuvent se structurer en association et deviennent de fait un groupe constitué.

La question de la participation des migrants a également été soulevée. La solution au problème de l'absence d'adresse pourrait être trouvée par le biais du Conseil des Résident.e.s étranger.ère.s (CRE).

De même, pour les personnes SDF, il est possible de s'appuyer sur les travailleurs de rue pour les mobiliser et sur leur éventuelle domiciliation au CCAS.

Il est toutefois pointé qu'il n'est pas simple d'intégrer les migrants voire les personnes sans domicile fixe dans le processus, tant leur préoccupation est souvent de l'ordre de la survie. Reste qu'une place pour eux est à trouver.

Plus globalement, il convient d'augmenter la transparence et d'être plus proches des besoins. Favoriser la participation de l'ensemble de la population de la Ville, de toutes les catégories socio-professionnelles.

• Proposition de chapitres pour le Pacte

C. Cutajar propose les exemples de chapitres suivants qui pourront être enrichis lors des ateliers d'écriture :

- La concertation (transparence, plateforme collaborative pour l'accès aux projets)
- Les instances de participation citoyenne
- Le droit d'interpellation des citoyens-ennes
- Le budget participatif

• Quel titre pour le Pacte ?

C. Cutajar propose de faire évoluer le titre en suggérant : Pacte pour la démocratie à Strasbourg ?

En effet, la démocratie reste un but à atteindre, un processus qui doit être sans cesse amélioré.

D'autres propositions émanent de participants-es :

- Ajouter une phrase « pour l'amélioration de la démocratie ».
- Intégrer démocratie participative
- Un pacte pour la démocratie locale et la participation citoyenne
- Un pacte de la démocratie à Strasbourg

Les différentes propositions seront reproposées la prochaine fois et il s'agira de trouver un consensus ou sera soumis au vote.

3/ Autres points échangés

• Quid de la diffusion de l'évaluation

Il est souhaité de diffuser aux participant.e.s les retours des analyses d'évaluation, ceci permettrait de vérifier l'adhésion des participant.e.s à la démarche. De plus, cette évaluation constituerait un corpus commun de pensée pour une aide à l'élaboration du Pacte.

L'idée est retenue et Chantal Cutajar confirme que les documents seront mis en ligne et réaffirme par cette occasion que le droit d'accès à l'information doit être maximal.

Ce retour d'information pourrait également faire l'objet d'une restitution lors d'une réunion.

• Démocratie locale vs Démocratie participative

Un débat s'est engagé sur l'évolution des termes choisis entre démocratie locale / démocratie participative.

Il est rappelé qu'à partir de 2008 l'appellation démocratie locale soulignait la volonté du Maire, Roland Ries, d'inviter les citoyen.ne.s à participer. Ce terme permet ainsi d'ajouter à la démocratie représentative, la démocratie participative, citoyenne.

Chantal Cutajar ajoute à cela que la démocratie locale se distingue de la démocratie nationale. Démocratie participative : on qualifie un mode de démocratie.

Pour d'autres, la notion de démocratie participative constitue un outil pour améliorer les politiques publiques.

Pour conclure, une participante suggère de mettre du liant et de parler de Démocratie locale et participative.

Après un bref rappel historique, un participant souligne que la Démocratie participative relève, plus que d'une forme légale, d'une réelle volonté d'investir davantage les citoyen.nes qui veulent participer davantage à la démocratie.

• Déontologue ou Médiateur ?

A la question : « Existe-t-il un médiateur au niveau des Municipalités ? » C. Cutajar répond qu'il n'y a pas de médiateur à Strasbourg et que sa fonction est d'arbitrer les problèmes entre administration et citoyen.ne.s.

En revanche, le déontologue peut être saisi par un citoyen si une clause du Pacte n'est pas respectée. Il rend un avis. Tout citoyen peut aujourd'hui le saisir par rapport à la Charte de déontologie qui concerne les élus-es.

4/ Calendrier des prochaines étapes

Le calendrier suivant a été adopté par les participant.e.s :

- 10 janvier 18h30 au Centre administratif (CHANGEMENT DE DATE au 23 janvier 18h30) - 2ème séance : écriture collective
- 29 janvier 18h30 - 3ème séance: validation du projet de Pacte
- 21 février 18h30 - assemblée plénière pour valider le projet de Pacte
- 15 mars 18h30 - échange avec M. le Maire sur le Pacte et les ateliers de faisabilité
- Mi-mars - dépôt définitif du texte en vue du prochain Conseil Municipal
- 16 avril - délibération du Conseil Municipal

En fonction de l'avancée de nos travaux le 23 janvier, la rencontre du 29 janvier pourra être transformée en un deuxième atelier d'écriture collective et l'atelier de validation du Projet de Pacte sera reporté au mois de février.

De plus, afin de permettre à chacun de travailler sur les documents entre deux ateliers et recueillir les commentaires, nous enverrons la synthèse des échanges 48 heures en amont de chaque nouvelle réunion.

Nous vous invitons à transmettre vos éventuelles contributions complémentaires par mail à Alizée Fine : alinee.fine@strasbourg.eu